

PERMIS À POINTS

Chaque élève déjeunant au restaurant scolaire est détenteur d'un permis de bonne conduite comportant dix points. Chaque manquement aux règles de bonne conduite **et de bon sens** contribuera à une suppression de 1 à 5 point(s) selon la gravité. Les points supprimés pourront être retrouvés après une période de bonne conduite. (Plus deux points entre chaque période de vacances). Des points positifs pourront rattraper des points perdus suite à une bonne action ou une aide ponctuelle. Merci d'expliquer ce règlement à vos enfants.

ATTENTION, la perte totale de points peut entraîner une semaine d'exclusion prononcée par le maire, son adjoint ou le directeur général des services. La famille est alors avertie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Avant de partir, juste après la classe,

On doit :

- Passer aux toilettes et se laver les mains.
- Se ranger par deux et ne plus bouger pour faciliter le comptage des élèves par les accompagnateurs.

Dans la salle du restaurant scolaire, pendant le repas,

On peut :

- Choisir sa place à table.
- Se déplacer pour aller chercher de l'eau et le pain nécessaire après en avoir fait la demande à un accompagnateur.
- Se servir et servir les autres raisonnablement ; il faut partager équitablement la nourriture.
- Aller aux toilettes (en cas d'urgence)

On doit :

- Aider les autres en se passant les plats et les assiettes des camarades.
- Manger dans le calme pour ne pas gêner les autres et pour que le repas soit digéré facilement.
- Faire l'effort de goûter ce qu'on n'aime pas.
- Aider au rangement et au nettoyage de la table, ramasser les aliments tombés au sol.
- Etre poli, remercier, parler doucement.
- Respecter les adultes mais également ses camarades.

On ne doit pas :

- Courir, changer de place, crier et s'interpeller d'une table à l'autre.

- Jouer à table ou avec la nourriture.
- Gaspiller la nourriture.
- Etre insolent avec ses camarades et les adultes.

Dans la cour de récréation,

On doit :

- Respecter ses camarades et les accompagnateurs
- Jouer calmement sans violence
- Répondre à l'appel d'un adulte

On peut :

- Aller se laver les dents.
- Aller aux toilettes.

On ne doit pas :

- Jouer dans les toilettes.
- Circuler dans les couloirs et les classes. (Sauf lavage de dents encadré)
- Ecrire sur les murs.
- Sortir de l'école.
- Détériorer le matériel.

Sur le trajet,

On doit :

- Emporter un vêtement protégeant de la pluie, une casquette pour le soleil.
- Ecouter les consignes de sécurité (arrêt, traversée...)
- Rester rangé par deux.
- Suivre les autres sans laisser d'espace important.
- Respecter ses camarades et les accompagnateurs.
- Etre poli avec les passants rencontrés.
- Laisser de l'espace aux autres passants.

On peut :

- parler calmement

On ne doit pas :

- Bousculer, pousser, insulter, doubler...
- Détériorer les biens publics ou privés
- Les téléphones portables sont interdits.

À NOTER : LE REGLEMENT DE L'ÉCOLE CONTINUE DE S'APPLIQUER EN TOUT POINT DURANT LES HEURES DE RESTAURATION SCOLAIRE.

**PERMIS À POINTS
RESTAURATION SCOLAIRE DE CHOISY-AU-BAC**

Nom de l'école		Nom prénom de l'élève - classe		
Date	Points retirés ou gagnés	Motif	Signature des parents	Capital points restants
02/09/2021	/	Rentrée des classes	X	10

DEPARTEMENT DE L'OISE

Fax : 03.44.85.25.55

E-mail : cantine@choisyaubac.fr

Code Postal : 60750 CHOISY-AU-BAC

MAIRIE DE
CHOISY-AU-BAC



Tél. : 03.44.85.33.00

**PERMIS À POINTS DE L'ELEVE
RESTAURATION SCOLAIRE DE CHOISY-AU-BAC**

Je soussigné

déclare avoir pris connaissance du permis à points de la restauration scolaire

Je m'engage à informer mon enfant
des dispositions qu'il contient.

Signature :